



**DEL 24-036**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 22 mai 2024**

DATE D'AFFICHAGE

**Le 22 mai 2024**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 16**

**Votants : 26**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 31 mai 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 22 mai 2024.

**EXCUSÉS**

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Maryse BAYBAY), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Eric ANDRE (pouvoir à Alain GUICHET), Delphine FOUQUET (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

**ABSENTS**

Angélique PLANCHETTE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETARE DE SEANCE** : Maryse BAYBAY.

\*\*\*\*\*

**OBJET : COMPTE DE GESTION VILLE 2023**

Rapporteur : Damienne FLEURY

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie SGC Le Mans Métropole et Amendes.

Le compte de gestion pour le budget principal établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.



**DEL 24-036**

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

**Résultats budgétaires de l'exercice**

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 348 358,02 €	4 277 164,33 €	8 625 522,35 €
Titres de recettes émis (b)	2 907 353,08 €	4 258 026,81 €	7 165 379,89 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	28 012,97 €	28 012,97 €
<b>Recettes nettes (d=b-c)</b>	<b>2 907 353,08 €</b>	<b>4 230 013,84 €</b>	<b>7 137 366,92 €</b>
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 348 358,02 €	4 277 164,33 €	8 625 522,35 €
Mandats émis (f)	1 758 141,52 €	3 662 937,20 €	5 421 078,72 €
Annulations de mandats (g)	0 €	26 473,01 €	26 473,01 €
<b>Dépenses nettes (h=f-g)</b>	<b>1 758 141,52 €</b>	<b>3 636 464,19 €</b>	<b>5 394 605,71 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			
<b>(d-h) excédent</b>	<b>1 149 211,56 €</b>	<b>593 549,65 €</b>	<b>1 742 761,21 €</b>
<b>(h-d) Déficit</b>			

**Résultat d'exécution du budget principal**

	A - Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	B - Part affectée à l'investissement : exercice 2023	C - Résultat de l'exercice 2023	D - Résultat de clôture de l'exercice 2023 D = A - B + C
<b>I - Budget principal</b>				
1 - Investissement	-1 006 846,12 €	0,00 €	1 149 211,56 €	142 365,44 €
2 - Fonctionnement	2 456 008,07 €	1 940 725,55 €	593 549,65 €	1 108 832,17 €
<b>Total 1 + 2 : I</b>	<b>1 449 161,95 €</b>	<b>1 940 725,55 €</b>	<b>1 742 761,21 €</b>	<b>1 251 197,61 €</b>

Le conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget principal de l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 de la commune d'Yvré l'Évêque, conformément aux éléments ci-dessus.

**VOTE**

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 30 mai 2024

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire,  
 Damienne FLEURY

